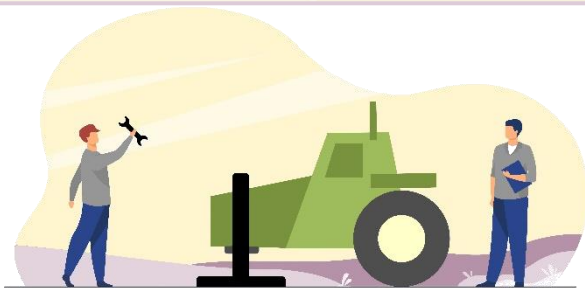


Développer la prévention des risques pour élaborer son DUERP

Février

22



Durée : 7 heures

Intervenant : Cyrille GOTTE – MSA 24 / 47

Lieu : Marmande (47)

Vous souhaitez être capable de rédiger votre DUERP, le document obligatoire évaluant les risques pour la santé et la sécurité auxquels vos salariés peuvent être exposés ?

Programme

- La réglementation relative aux risques
- Identification et évaluation des risques globaux et des principaux risques rencontrés sur une exploitation agricole
- Élaboration d'une méthode de réflexion pour prévenir un risque
- Présentation du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** : éléments qui le constituent et étapes clés de l'élaboration



⚠ L'absence de DUERP expose à des pénalités financières sur les aides PAC 2024

Développer la prévention des risques pour élaborer son DUERP



Objectifs

- Connaître la réglementation en matière de prévention des risques
- Être capable de rédiger le DUERP



Public concerné

Chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, toutes filières, employant de la main d'œuvre



Prérequis

Aucun



Méthodes et moyens pédagogiques

Participatives avec mises en situation, atelier en sous-groupe, et remise d'un support vierge de DUERP à la fin de la formation.

Déroulement de la formation dans une salle disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation (tableau numérique, paperboard, vidéoprojecteur, etc.).



Modalités d'évaluation

Feuille d'évaluation des acquis à la fin de la formation



Accessibilité

Pour toute demande relative aux conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, merci de contacter notre référent handicap : Léa BRISCIANO, afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation. ✉ l.brisciano@cegara.asso.fr

Inscription sur www.cegara.asso.fr

Contact : ✉ contact@cegara.asso.fr

☎ 05.53.64.47.37